

Dotation aux revues scientifiques

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 21 juin 2016
Délibération 2016/06/CR-038**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 36, 37 et 38 et 54 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche allouent des subventions aux revues scientifiques suivantes :

- **Société d'histoire naturelle de Toulouse, pour un montant de 4 100 euros**
- **Annales de LA Faculté des sciences mathématiques, pour un montant de 5 400 euros**



Toulouse, le 22 juin 2016
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0